Ville de METZ
Pôle Éducation
Service Temps Scolaires et Bâtiments
BP 21025 - 57036 METZ CEDEX 1
Tél : 0800 891 891
Email : cartescolaire@mairie-metz.fr

DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

ENFANTS NON MESSINS*

Cette demande dûment complétée doit recueillir l'avis des autorités figurant au verso, avant d'être adressée à la Ville de Metz

Date limite de dépôt au Service Temps Scolaires et Bâtiments : le 13 mai 2024 au plus tard

NOM	Prénom	Date de naissance	Nom de **l'école demandée** :
			Maternelle .....
			Elémentaire .....
.....			Classe.....
			Nom de l'école où **devrait aller l'enfant**
			Maternelle .....
			Elémentaire .....

ÉTABLISSEMENT OÙ ÉTAIT SCOLARISE L'ÉLÈVE L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE :_____

NOM et PRÉNOM DU PARENT 1 OU TUTEUR LEGAL DE L'ENFANT : _____

ADRESSE : _____Tél. :_____

Email : _____

PROFESSION : _____ LIEU DE TRAVAIL : _____Tél. : _____

HORAIRES : _____

NOM et PRÉNOM DU PARENT 2 : _____

PROFESSION : _____ LIEU DE TRAVAIL : _____

HORAIRES : _____ Tél. : _____

Email : _____

GARDE DE L'ENFANT : □ conjointe □ parent 1 □ parent 2 □ alternée

FRÈRES ET SŒURS

Nom	Prénom	Age	Établissement fréquenté	Classe
.....				
.....				
.....				

Protection des données personnelles : Les informations recueillies par le service Temps Scolaires et Bâtiments font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes de dérogations qui seront examinées par la Commission ad hoc. Elles sont réservées à l'usage de la Mairie. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'hôtel de ville de Metz, à l'attention du DPO, 1, Place d'Armes - 57036 METZ Cedex 1 Téléphone 0 800 891 891

MOTIFS PRÉCIS DE LA DEMANDE : (à compléter par les parents)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Date : Signature des responsables : Parent 1 (et) (ou) Parent 2

oOo

Joindre obligatoirement les pièces suivantes:

1) Document relatif à l'état-civil de l'enfant (acte de naissance ou livret de famille)
2) Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz ou autre, bail)
3) Selon le motif : Ex : garde de l'enfant
{Attestation d'emploi des responsables légaux ou copie fiche de paie
{Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde et justificatif de son domicile
4) Parents séparés : attestation de non-opposition à l'inscription scolaire + copie de la carte d'identité de la personne signant l'attestation

---

2° **Cachet et avis du Maire de la commune d'origine ou du Président (dans le cas d'un regroupement de communes) auprès duquel une participation financière de 681 euros (227 € par trimestre) sera exigée par la Ville de Metz**

Date et Signature :

Renseignements complémentaires obligatoires:

- Organisation par la commune de résidence ou le syndicat de communes d'un service de
  - restauration : **OUI NON**
  - garde périscolaire : **OUI NON**
- Ces prestations sont-elles destinées à tous les enfants, sans restriction d'âge ? **OUI NON**

(rayer la mention inutile)

N.B. Les dossiers seront examinés par une commission et les décisions seront notifiées aux familles dans la seconde quinzaine du mois de juin **par courrier**.
En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées.
Les dossiers retournés après le ***13 mai 2024*** seront étudiés au début du mois de septembre.

* **le tarif de la cantine pour un enfant non messin s'élève à 7,95€ au 1er septembre 2022**